

2

Amor
Art 1

Amendement Projet de loi 90
Loi concernant le parc national du Mont-Orford

L'article 1 du projet de loi intitulé «Loi concernant le parc national du Mont-Orford» est modifié par l'insertion, après le paragraphe 4, ~~des~~ paragraphes suivants:

«4.1 la volonté de l'acquéreur d'inscrire son projet dans une vision régionale du développement du centre de ski et du golf»

«4.2 l'assurance que le promoteur présente les compétences requises pour appliquer efficacement un plan de gestion environnementale et qu'il n'a pas été trouvé en contravention des lois et règlements environnementaux au cours des 10 dernières années »».

Rejeté
PM

Projet de loi 90

Sama
Am 3
Art 6.1

L'amendement 6.1 est de nouveau amendé par l'insertion, après le mot «étude» du deuxième paragraphe, des mots «menée par le BAPE».

Rejeté
mi

Projet de loi 90

Samb
Ann 3
Art 6.1

L'amendement 6.1 est de nouveau amendé par l'insertion, après le mot «peut» du premier alinéa, des mots «au cours des 5 années suivant la date de sanction».

Rejeté

Projet de loi 90

SAMC
Ann 3
Art 6.1

Sous-amendement

L'amendement 6.1 est de nouveau amendé par l'ajout dans le paragraphe 3, après les mots « centre de ski » des mots « une ^{à long terme} entente doit intervenir entre les développeurs immobiliers et les gestionnaires du centre de ski et du golf afin de déterminer les redevances qui seront versées par les développeurs immobiliers aux gestionnaires du centre de ski et de golf ».

Roger
M